

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**JEUDI
14 JUIN 2018
2018-06-14**

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 14 juin 2018 à 19 heures au bureau municipal du 65, rue Lessard.

Cette assemblée est non régulièrement convoquée, mais régularisée, tous les membres du Conseil étant présents et ayant renoncés à l'avis de convocation.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Martin Rondeau, Maire
 Monsieur Luc Ayotte, siège # 1
 Madame Nicole Beausoleil, siège # 2
 Madame Annie Bélanger, siège # 3
 Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4
 Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5
 Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Christine Gélinas, Directrice générale adjointe
 et secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PROTOCOLE D'ENTENTE – FEPTEU** (B-0880)
5. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – TRAVAUX DE VOIRIE 2018** (B-2046)
6. **TRAVAUX DE VOIRIE 2018 - ASPHALTAGE** (B-2046)
7. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et madame Christine Gélinas agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h.

3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :*

D'ADOPTER le présent ordre du jour

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-214

4. **PROTOCOLE D'ENTENTE – FEPTEU** (B-0880)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à notre municipalité par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :*

D'AUTORISER monsieur Martin Rondeau maire de la municipalité à signer le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-215

5 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – TRAVAUX DE VOIRIE 2018 (B-2046)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté monsieur Bruno Gervais directeur des travaux publics à faire réaliser les devis selon nos spécifications pour la réfection de chaussées, d'accotements et de fossés sur les rues du Curé-Bernèche, Petite-Montagne et Fernand-Comtois;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gervais nous a déposé trois projets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE ET RÉSOLU :

DE SUIVRE les recommandations de monsieur Gervais et de donner suite à l'offre de GBI Services d'ingénierie pour la réalisation des devis pour la réfection des rues Curé-Bernèche, Petite-Montagne et Fernand-Comtois au coût de 5200 \$ + taxes;

D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-216

6. TRAVAUX DE VOIRIE – ASPHALTAGE (B-2046)

CONSIDÉRANT QUE certains chemins avaient été ciblés lors de la tournée de voirie 2018 comme étant plus urgents ou problématiques;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gervais a demandé des soumissions sur invitation à trois entrepreneurs;

CONSIDÉRANT avoir reçu deux soumissions soient :

Excavation Normand Majeau inc. 14 525,54 \$ + taxes

Asphalte Lanaudière 16 555,14 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à l'offre reçu de Excavation Normand Majeau inc. étant le plus bas soumissionnaire;

DE MANDATER le directeur des travaux publics à superviser ces travaux;

D'AUTORISER le maire monsieur Martin Rondeau et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Philippe Morin à signer tous les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. FIN DE L'ASSEMBLÉE

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

QUE la séance soit et est levée à

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Martin Rondeau, Maire

Christine Gélinas, d.g.a

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
